

1. "AMELIORER L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FISCAL DES ENTREPRISES"

MESURE	APPLICATION
Supprimer progressivement la taxation des plus-values de cession de titres de participation	Loi de finances du 30/12/2005. Le régime de taxation des plus values de cession de titres a été aligné sur celui des autres pays de l'Union européenne.
Etendre le régime fiscal des quartiers généraux (QG) aux centres de R&D	BOI n° 37 du 24/02/2005 (sont visées uniquement les activités de coordination)
Créer un crédit-impôt adapté à la production cinématographique	Art 109-I et III de la loi du 30/12/2005 - art 220 sexies du CGI. Plafond de 500 000€ (fiction et documentaire) ou de 750 000 € (animation). Plafonds augmentés avec la loi de finances pour 2008.
Renouveler et assouplir le crédit d'impôt cinéma (production d'œuvre cinématographique)	Art 200 sexies du CGI. Plafond d'un million d'euros pour le cinéma.
Créer un crédit d'impôt audiovisuel pour favoriser la localisation des tournages cinématographiques et audiovisuels	Art 109-I et III de la loi du 30/12/2005 - art 220 sexies du CGI.
Réformer la Taxe Professionnelle	Loi de finances du 30/12/2005. La taxe professionnelle est plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée pour toutes les entreprises. Suppression du mécanisme de gel des taux ce qui devrait aboutir à plafonner environ 200 000 entreprises supplémentaires à compter de 2007.
Instaurer un mécanisme de dégrèvement pour les immobilisations acquises et pouvant faire l'objet d'un amortissement dégressif	Instauration du dégrèvement pour investissements nouveaux- loi de finances du 30/12/2005 - art 1647 C quinques du CGI.
Accélérer les procédures d'enregistrement de la propriété immobilière en France - fichier immobilier et des demandes de renseignements hypothécaires	En 2006 la délivrance des renseignements par les conservations des hypothèques préalable à toutes les acquisitions est faite à 100 % dans les 10 jours (65 % dans les 5 jours). Le délai moyen de publication des titres de propriété est de 19 jours. Arrêté du 22 mai 2006 relatif à la mise en place par la direction générale des impôts d'un traitement automatisé des données personnelles dénommé "Télé@cte".
Créer la société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR)	Art 91 de la loi de finances du 30/12/2003 - art 208 D et 163 quinques C bis du CGI.
Renforcer l'attractivité de la France pour la filière des industries de la santé	cf Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr)
Moderniser la réglementation relative aux investissements étrangers	Décret du 30 décembre 2005 listant 11 secteurs sensibles.
Mobiliser deux milliards d'euros pour renforcer les fonds propres des PME les plus dynamiques	Le dispositif a été lancé le 9 novembre 2006. Il est composé de deux branches gérées par la CDC et les investisseurs privés.
Simplifier le régime des valeurs mobilières avec la création des actions de préférence	Ordonnance du 24/06/2004 - art L 228-11 du code de commerce.

Ouvrir le fonds social européen aux grandes entreprises	Le nouveau règlement de la Commission européenne du 5 juillet 2006 privilégie les PME mais permet également d'aider les grandes entreprises.
Favoriser l'attractivité suscitée par le tourisme d'affaires	Convention signée par le Ministre du Tourisme et la Ministre du commerce extérieur visant à favoriser les congrès, foires et salons.
Renforcer la confiance des investisseurs avec la modernisation de la réglementation financière et du droit des affaires	LOI n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique.
Faire connaître dans les principaux pays d'origine des investissements étrangers en France, la réalité de l'attractivité du territoire	Travail de marketing relationnel mené par l'AFII sur l'attractivité économique de la France auprès de 2 500 décideurs dans le monde. Participation de la France aux événements internationaux d'envergure. Élaboration d'un discours commun sur l'attractivité de la France pour diffuser à plus de 3000 français dans le monde. Campagne image de la France menée par l'AFII.
Etendre le rescrit fiscal aux cotisations sociales	Code séc. soc. art. L. 243-6-3. Entrée en vigueur au 1er octobre 2005
Consolider le programme de bourses d'excellence Eiffel	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Renforcer les bourses pour les étudiants étrangers	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Renforcer la présence en France des meilleurs étudiants non-francophones : Poursuite des programmes de bourses d'excellence destinées aux étudiants étrangers	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Créer de nouveaux programmes de bourses d'excellence destinés aux étudiants étrangers	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Mettre en place une Charte de qualité relative à l'accueil des étudiants étrangers bénéficiaires de bourses du gouvernement français	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Mettre en place une Charte pour l'accueil des étudiants étrangers boursiers du gouvernement français	Disponible sur le site : www.diplomatie.gouv.fr
Créer de nouveaux Collèges doctoraux	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Etendre en Chine le centre d'évaluation linguistique et académique	Mise en place d'un premier centre d'évaluation linguistique et académique (CELA) à Pékin afin de sélectionner les étudiants chinois candidats à un visa d'études pour poursuivre leur cursus en France et extension de cette expérience à cinq nouveaux pays ; sous la dénomination de CEF « centres d'études en France » cinq nouveaux centres ont été créés en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Vietnam.
Etendre les Centres d'études en France (CEF) à de nouveaux pays	Testés dans une phase pilote en Chine, dans les trois pays du Maghreb, au Sénégal et au Vietnam.
Etendre les Centres pour les Etudes en France	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Attribuer 15 nouvelles Chaires d'excellence à des chercheurs de renommée internationale	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Attirer les scientifiques à fort potentiel et les chercheurs d'envergure mondiale grâce au programme « Chaires d'excellence »	Les chaires sont gérées par l'Agence nationale pour la recherche.
Lancer avec les régions le programme ARCUS pour développer la coopération universitaire et scientifique avec les pays émergents	Financement à hauteur de 1M€. En 2006, 6 programmes dans 8 pays : Afrique du Sud, Brésil, Bulgarie, Chine, Roumanie, Russie, Serbie, Ukraine et 6 régions lauréates : Alsace, Bourgogne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais, PACA.
Attirer en France de jeunes chercheurs/entrepreneurs désireux de monter un projet de création d'entreprise ou de partenariat technologique avec une entreprise française	Création du Programme Young Entrepreneur Initiative siégeant à Boston.